

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2019

Le mardi 22 janvier 2019, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19H 30 dans la salle des réunions de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.8 du Code général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 janvier 2019

Etaient présents :

M. Michel EPRINCHARD, Maire,
Mme Marie Joseph RIVAUD, M. Eric LIAUD, M. Hervé ARDOUIN, M. Eric BABIN, adjoints,
Mme Marie-Hélène PROU, Mme Catherine LAMOTHE, Mme Andrée BERNARD, Mme Anna-Maria SALLES, M. Mathieu HERISSE, M. Philippe CLISSON, conseillers municipaux

Etaient excusés :

Mme Isabelle BOUCHEREAU (pouvoir à Marie Jo RIVAUD)
Mme Sabrina RINALDI (pouvoir à Andrée BERNARD)
Jean-Marie GAGNAIRE (pouvoir à Mathieu HERISSE)
Jean Luc BERNET (pouvoir à Eric LIAUD)
Lise BAILLY (pouvoir à Hervé ARDOUIN)

Etait absent :

Patrice PORCHERON

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Marie Joseph RIVAUD

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 18 décembre 2018.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire suivant :

– Projet de voirie 2019.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal présents et représentés acceptent le point supplémentaire.

PRESENTATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION DE 2 COURTS DE TENNIS COUVERTS

M. CASTANEDA Président, M. André DEMAY Vice-Président du Club de tennis de SAUZE et Mme LEMERCIER de la Ligue régionale, se sont présentés aux élus.

Puis, M. CASTANEDA a présenté, le projet de construction de 2 courts couverts avec club house.

Pourquoi ? Le club arrive à saturation du nombre d'adhérents par rapport aux conditions d'utilisation des équipements dont il dispose. Compétitions très difficiles à programmer. Etc...

Objectifs : doubler les effectifs, intégrer les jeunes joueurs dans les équipes adultes. Etc...

Trois projets ont été présentés aux élus. Le plan de financement varie entre 400.000 et 530.000 €.

Selon le projet choisi 1 ou 2 centrales photovoltaïques seraient édifiées.

Ce projet serait financé par des subventions, un autofinancement de la SEP au moyen d'un emprunt, qui s'autofinancerait par le revenu des panneaux photovoltaïques.

Il est demandé aux élus s'ils accepteraient de cautionner le prêt.

Les élus présents et représentés acceptent d'ores et déjà que l'édification de ce complexe puisse

éventuellement être réalisé sur le site du Puy d'Anché. Toutefois il est demandé aux personnes représentant le club de continuer les études pour le projet numéro 3.

SOUTIEN A LA RESOLUTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur EPRINCHARD interroge les élus sur la décision à prendre pour soutenir cette résolution.

A l'unanimité, les élus donnent un avis favorable au soutien de cette résolution.

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN « La Chèvrerie/La Faye »

Pour répondre à l'enquête publique qui est soumise aux membres du Conseil Municipal, ces derniers ont voté de la manière suivante :

POUR :..... 0
CONTRE..... 02
ABSTENTION 14

GESTION DU PERSONNEL : SUPPRESSION DE POSTES, AVANCEMENTS DE GRADES, EVOLUTION DE POSTES

1) Suppressions de postes :

Monsieur le Maire donne connaissance de l'avis rendu par le Comité technique lors de sa séance du 27 novembre 2018 concernant les six dossiers déposés par notre collectivité relatifs à des suppressions de postes ; Les suppressions sont consécutives à des départs en retraite, mutation et avancements de grade.

Le Conseil après délibéré décide de supprimer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl 35h
- Un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} cl 35h
- Un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} cl 35h
- Un poste d'adjoint d'administratif principal 2^{ème} cl 35h
- Un poste d'agent de maîtrise principal 35h
- Un poste d'animateur principal 1^{ère} cl 35 h

Par ailleurs il convient de préciser que suite au transfert de la compétence de la maison communale des jeunes à la Communauté de Communes Mellois en Poitou, les deux postes ; animateur et adjoint d'animation, seront supprimés du tableau avec effet au 1^{er} janvier 2019.

2) Création de postes :

En prévision des avancements de grade, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants ;

- Deux postes d'adjoint technique principal 1^{er} cl 35h
- Un poste d'assistant de conservation principal 1^{ère} cl 35h

Le conseil municipal approuve cette décision qui prendra effet après avis favorable de la commission administrative paritaire.

Le tableau des emplois devient le suivant :

EMPLOIS Au 1^{er} FEVRIER 2019	Postes créés	AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	Pourvus	Non pourvu
Cumul des emplois	3	25	20	5
Emplois permanents		21	16	5
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} Cl		1	1	
ASST DE CONSER./PATRI PI 1 [°] cl	1	1		1
ASST DE CONSER./ PATRI PI 2 [°] cl		1	1	
ADJOINT ADMINISTA. PI 1 ^{ère} cl		2	2	
AGENT DE MAITRISE		1		1
ADJOINT TECHNIQUE PL 1 ^{ère} cl	2	2		2
ADJOINT TECHNIQUE PL 2 ^{ème} cl		5	5	
ADJOINT TECHNIQUE		7	6	1
ADJOINT / PATRIMOINE PL 1 [°] cl		1	1	
Emplois non permanents		4	4	
Adjoint d'animation		1	1	
Adjoint technique		2	2	
Apprenti		1	1	

PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR UNE CONSULTATION DE GROUPE

Concernant :

1ent – La démarche de mise en conformité du règlement général pour la protection des données ;
L'ensemble des membres du Conseil accepte à l'unanimité.

2ent – Concernant la convention de participation par la Commune, pour la prévoyance, incapacité, invalidité, décès, couvrant totalement ou partiellement les agents communaux.

La participation proposée, par M. EPRINCHARD de 10 € au lieu de 5€ préalablement est soumise aux voix.

Il en résulte :

10 VOIX POUR

01 ABSTENTION

05 VOIX CONTRE.

3ent – Contrat d'assurance pour les risques statutaires.

A l'unanimité les élus acceptent la proposition du Centre de Gestion de mettre en œuvre une mise en concurrence pour 2020, en ce qui concerne l'assurance relative aux risques statutaires.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FORMATION ET D'ASSISTANCE DU PERSONNEL A L'UTILISATION DES LOGICIELS DE COMPTABILITE ET PAIE

Cette convention avec le Centre de Gestion qui arrive à échéance s'élève à la somme globale de 861€ pour l'année.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de renouveler cette convention.

TARIFS LOCATION DE SALLES

Après étude, réajustement et commentaires sur les nouveaux tarifs proposés pour la location des différentes salles communales, c'est à l'unanimité que les conseillers votent les tarifs suivants qui prendront effet le 1^{er} février 2019 ;

Cette délibération annule et remplace les actes ; DM n°2014_090, DM n°2014_091 et DM n°2015_137,

SALLE DU GRANDS PUIITS

	TARIF « SAUZÉENS »		TARIF « EXTÉRIEURS »	
	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER du (1 ^{er} octobre au 30 avril)	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (1 ^{er} octobre au 30 avril)
Location week-end ou 2 jours sans la cuisine	60 €	70 €	90 €	100 €
Location 1 jour	40 €	45 €	60 €	65 €
Option cuisine	Forfait 20 €			
Location salle 4 (étage)	32 € / jour			
Forfait ménage	100 €			
Vaisselle	0,50 € le lot de couverts pour 1 personne (3 verres, 2 assiettes plate, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 tasse à café et sa soucoupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à soupe, 1 cuillère à dessert) ou 0,10 € l'unité (1 assiette ou 1 verre ou ...)			

CENTRE SOCIO CULTUREL

	TARIF « SAUZÉENS »		TARIF « EXTÉRIEURS »	
	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (1 ^{er} octobre au 30 avril)
Location week-end ou 2 jours sans la cuisine	180 €	230 €	250 €	300 €
Location 1 jour	90 €	115 €	150 €	175 €
Forfait mariage sauzéens 3 jours	250 €			
Option cuisine	Forfait 40 €			
Location salle A et C	30 € / jour			
Location salle D	40 € / jour			
Forfait ménage	200 €			
Vaisselle	0,50 € le lot de couverts pour 1 personne (3 verres, 2 assiettes plate, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 tasse à café et sa soucoupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à soupe, 1 cuillère à dessert) ou 0,10 € l'unité (1 assiette ou 1 verre, pichet, panier à pain, salière, poivrière, cuillère à sauce, louche ou ...)			

MANOIR DU PUY D'ANCHÉ

	TARIF « SAUZÉENS »		TARIF « EXTÉRIEURS »	
	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER du (1 ^{er} octobre au 30 avril)	TARIF ÉTÉ	TARIF HIVER (1 ^{er} octobre au 30 avril)
Location week-end ou 2 jours sans la cuisine	100 €	140 €	150 €	190 €
Location 1 jour	50 €	70 €	70 €	90 €
Option cuisine	Forfait 20 €			
Location salle (étage)	32 € / jour			
Forfait ménage	100 €			
Vaisselle	0,50 € le lot de couverts pour 1 personne (3 verres, 2 assiettes plate, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 1 tasse à café et sa soucoupe, 1 fourchette, 1 couteau, 1 cuillère à soupe, 1 cuillère à dessert) ou 0,10 € l'unité (1 assiette ou 1 verre ou ...)			

Conditions de réservation :

- Demande de versement d'un acompte à la réservation à raison de 25 % du prix de la location
- Versement d'une caution de 400 € pour tout le mondeprenant en compte le défaut de ménage, les dégâts éventuels, les micros)
- La remise des clés de la salle aura lieu après signature d'un état des lieux sauf pour les élus, le personnel communal, les autres communes et les associations communales dès lors qu'elles n'organisent pas une manifestation ouverte au public.
- Une gratuité par an à toutes les associations de la commune, aux élus, agents communaux et aux entreprises, d'une salle de leur choix (sans vaisselle)
- Gratuité des salles de réunion A, C, D, Grand Puits, Manoir (hors cuisine) et salle du 1^{er} étage de la Mairie pour les réunions organisées par des associations Sauzéennes.
- Les lotos organisés par les associations autres que celles de l'ex canton seront limités à un par an.

ACQUISITION DE LOGICIELS

A l'unanimité, les élus acceptent l'offre de la société COM/EST (le contrat CEGID, hors délai, ayant été annulé), pour les acquisitions et maintenance des logiciels suivants :

- LOGICIEL ETAT-CIVIL..... 5 365,63 € TTC
avec maintenance 175€ HT/an.
- LOGICIEL CIMETIERES..... 1.980,00 € TTC
avec maintenance 200€ HT/an

Avec option : deux panneaux d'affichage/ Plan Dibond à : 500,00 € HT pièce.

ATTRIBUTION DE NUMEROS DE VOIRIE

Les numéros 1a – 1bis et 1ter sont attribués à l'unanimité, à l'immeuble appartenant à M. MOINET, rue de Limage.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

PROJETS VOIRIE 2019

M. ARDOUIN expose aux élus le résultat du travail de la commission voirie, proposant :

- La réfection d'environ 7km de route, en bicouche ou enrobé, moyennant le coût de 190.000 €TTC.
- L'aménagement d'un parking « camping-car », place du champ de foire aux moutons, pour un coût de 10.000 € TTC.

Les conseillers municipaux ont voté ces travaux à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

1) PROPOSITION DE CESSIION DE TERRAIN A LA COMMUNE

M. EPRINCHARD informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu de la SCI MARIPIR une proposition de vente

d'un terrain situé avenue du lieutenant Billy. Les élus demandent à M. le Maire d'informer le vendeur que la Commune ne se portera pas acquéreur de cette parcelle.

2) DEMANDE DE PRET D'UNE SALLE POUR UNE SEANCE PUBLIQUE DE DEBAT SUR LE COURRIER DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

M. le député LRM Guillaume CHICHE a demandé la mise à disposition d'une salle.

Les élus désirent être facilitateurs mais non organisateurs, donc :

La salle de Grand'Puits sera mise à disposition de M. CHICHE, pour une réunion publique le jeudi 31 janvier 2019 à 19h

3) DEMANDE DE DECORATION DE LA SALLE INFORMATIQUE ET DE L'ENTREE

A l'unanimité les élus acceptent la demande de M. FERRAND. Il est également rappelé de revoir l'état du haut des fenêtres.

4) AVENIR DU CABINET DENTAIRE

M. EPRINCHARD informe les conseillers que le docteur HERVE ne donne pas suite à son projet d'implantation d'un cabinet dentaire.

Il accepte de conserver le local en l'état, dans l'hypothèse de trouver un dentiste, moyennant un loyer de 300€ par mois.

5) LE « RALLYE QUI RAPPROCHE »

L'association « CLEE de l'avenir » organise son 2ème rallye le 23 mars 2019 au départ de Villefagnan. Elle demande la participation de quatre élus.

6) DEMANDE DE SUBVENTION

La Paroisse Saint Junien demande à la Commune une subvention pour la pose d'un panneau sur l'histoire de l'église. Le coût de celui-ci s'élève à la somme de 286€.

Les élus acceptent de participer à hauteur de 50% du coût.

7) GUILLAUME ET VIRGINIE DEMANDENT UN RENDEZ-VOUS AUX ELUS POUR EXPOSER LEUR BILAN SUR LE VILLAGE DE VACANCES

Une réunion leur sera proposée pour le mercredi 13 Février à 19h, salle du Conseil.

Une convention de partenariat sera signée avec le Cnas – Guyancourt (78), accordant 10% sur la prestation d'hébergement pour leurs adhérents.

8) LOCAL D'URGENCE

Les devis d'aménagement s'élèvent à la somme de 21.000€.

M. EPRINCHARD présentera le projet aux membres du CCAS et lancera les demandes de subventions.

9) AMENAGEMENT D'UN PARKING route de Civray sur l'ancienne station-service

Le dossier sera présenté au prochain Conseil avant demande de subventions.

AGENDA :

La prochaine réunion d'adjoints est fixée au 19 février 2019 à 19H 30

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 26 février 2019 à 19h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 23h.